

Juristische Fakultät
Wintersemester 2017/18

Einführung in das französische Recht und die zug. Rechtssprache
Clara Coursier, LL.M.

Zertifikat (1 Stunde) Zivilrecht



UNIVERSITÄT
HEIDELBERG
ZUKUNFT
SEIT 1386

I°/ Traduire les textes suivants en allemand (10 points)

Article 54 de la Constitution française de 1958

Si le Conseil constitutionnel, saisi par le Président de la République, par le Premier ministre, par le président de l'une ou l'autre assemblée ou par soixante députés ou soixante sénateurs, a déclaré qu'un engagement international comporte une clause contraire à la Constitution, l'autorisation de ratifier ou d'approuver l'engagement international en cause ne peut intervenir qu'après la révision de la Constitution.

Article 42 du Code de procédure civile

La juridiction territorialement compétente est, sauf disposition contraire, celle du lieu où demeure le défendeur.

S'il y a plusieurs défendeurs, le demandeur saisit, à son choix, la juridiction du lieu où demeure l'un d'eux.

Si le défendeur n'a ni domicile ni résidence connus, le demandeur peut saisir la juridiction du lieu où il demeure ou celle de son choix s'il demeure à l'étranger.

II°/ Répondre aux questions suivantes en français (10 points)

Vos réponses peuvent être illustrées de schémas.

- 1- Quelle est la définition du *droit privé* et quelles sont ses différentes branches ? (1 point)
- 2- Quelle est la fonction de la Cour d'appel dans l'ordre juridictionnel judiciaire ? (1 point)
- 3- Qu'est-ce que le contrôle de constitutionnalité en France ? (2 points)
- 4- Quelle est la définition matérielle de la « Loi » en droit français ? Donnez un exemple de *Loi*. (1 point)
- 5- Quelle est la définition du « *procès civil* » et qui sont ses différents acteurs ? (1 point)
- 6- Quels sont les deux grands principes directeurs du procès civil en France ? (1 point)
- 7- Qu'est-ce qu'un « *droit patrimonial* » et un « *droit extrapatrimonial* » ? Donnez un exemple par définition. (2 points)
- 8- Quelle est la définition du droit réel ? (1 point)

Bonus : Quelle est la conséquence de l'arrêt Société des cafés Jacques Vabres rendu par la Cour de cassation, le 24 mai 1975 ?